

Compte Rendu du Conseil Municipal de Tonquédec

Séance du 29 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le 29 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire.

Présents : Les Adjointes : M. René AUFFRET, Mme Joëlle NICOLAS, M. Patrick LE BONNIEC, Mme Marie-Yvonne LE MOAL et les Conseillers Municipaux : M. Christophe MORELLEC, Mme Magali MARY, M. Louis LE RUE, Mme Julie DENMAT, M. Tangi RUBIN, M. Jack LE BRIS, Mme Florence STRUILLOU, M. Joël PHILIPPE.

Absents avec procuration : Mme Marianne RICHARD a donné procuration à Mme Marie-Yvonne LE MOAL et Mme Maryline ROUCOULET a donné procuration à Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Yvonne LE MOAL,

Date de la convocation : le 16 mai 2017 Date d'affichage : le 1^{er} juin 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à Mme Corinne ERHEL décédée subitement.

Déploiement de la Fibre Optique sur Tonquédec :

Monsieur le Maire a invité Monsieur Auguste BIZOUARN de Lannion Trégor Communauté pour informer les Conseillers Municipaux de l'évolution du déploiement de la fibre sur la commune et des suites attendues. Les travaux sur la RD 31 devraient être terminés pour la fin de semaine 22 avec la pose des chambres au carrefour des zones souterraines et des nouveaux réseaux aériens. Durant l'été, les poteaux devraient être complétés sur tous les secteurs et les câbles devraient être tirés dans les gaines souterraines. L'entreprise THD Bretagne, filiale d'Orange, est délégataire de mégalis pour réaliser les branchements des raccordements jusqu'aux maisons. Sur le site thdbretagne.bzh, vous pouvez aller constater l'avancement des travaux et les informations permettant de demander le raccordement de votre habitation quand cela sera réalisable. Le planning actuel indique que les câbles souterrains seront opérationnels pour le 3^{ème} trimestre 2017 et les câbles aériens devraient l'être pour la fin du 4^{ème} trimestre 2017.

Actuellement, seul Orange propose des prises d'intérêts sur leur site internet pour tenir informer de l'évolution des raccordements. Pour les autres opérateurs, ils n'ont pas indiqué de délai pour proposer aux particuliers des offres.

Les raccordements seront à la charge des particuliers sur la partie privée des habitations.

- Ordre du jour
- 1 – Planning aménagement du bourg,
 - 2 – Subventions diverses,
 - 3 – Devis jeux Fitness,
 - 4 – Devis panneaux et peinture routière,
 - 5 – Devis logiciel Joker Chorus Pro,
 - 6 – Rapport SMICTOM 2016,
 - 7 – Plan Local Habitat LTC,
 - 8 – Epanchage des boues station épuration de Lannion,
 - 9 – Avenant Travaux Restauration Eglise,
 - 10 – Divers outillages pour les services techniques,
 - 11 – Planning du Bureau Élections Législatives (jusqu'à 18heures),
 - 12 – information.

Délibération n°20170529-01 : Planning aménagement du Bourg

Référence Nomenclature INFO

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le planning proposé pour l'aménagement du Bourg :

- Le Diagnostic : la consultation des concessionnaires, la définition des besoins et du programme va se réaliser jusqu'en septembre 2017. Pour cela deux réunions sont programmées ; la première, le Lundi 3 juillet 2017 à 9h00 en mairie pour définir les besoins et le programme, la deuxième réunion sera courant de la semaine 36. D'autres réunions peuvent être envisagées en fonction des besoins.
- La consultation de Maîtrise d'œuvre sera réalisée fin septembre.
- L'attribution serait effectuée pour début novembre.
- La concertation avec la population et les esquisses seraient jusqu'à janvier 2018.
- Le PRO-DCE (Document de Consultation des Entreprises) serait pour début mai 2018.
- L'appel d'offre serait pour mai 2018.
- L'attribution et la réunion de préparation avec l'entreprise retenue serait pour juillet 2018.
- Le démarrage des travaux pourraient être envisagé pour septembre 2018.

Les conseillers municipaux sont conviés à la première réunion.

Délibération n°20170529-02 : Subventions complémentaires 2017

Référence Nomenclature DE 7.5

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux des subventions complémentaires pour l'année 2017.

En effet, l'Association Boulou Breizh Tonkedeg n'a pas perçu la subvention de démarrage accordée en 2016 pour divers motifs mais pour pouvoir leur verser en 2017, il faut une nouvelle délibération pour verser les 300 euros accordés.

Une nouvelle association est née à Tonquédec, « Battage d'Antan » dont le président est M. Joël PHILIPPE. Cette association va s'occuper principalement de l'organisation de la fête des battages du mois d'août. Après lecture du courrier de demande, il est proposé d'octroyer la somme de 300 euros pour le démarrage de l'association.

De plus, le collègue François CLECH de Bégard a transmis une demande de subvention pour les 7 enfants de Tonquédec scolarisés dans l'établissement. Comme chaque année, la somme de 40 euros par enfant est accordée soit un montant de 280 euros.

Monsieur Patrick LE BONNIEC présente aux Conseillers Municipaux l'attribution proposé par la Commission Action Sociale (anciennement le CCAS) pour l'année 2017 pour les participations et les subventions.

Concernant les participations aux aides alimentaires :

- La Banque Alimentaire du Trégor : un reliquat de 2016 d'un montant de 477 euros n'a pas été versé auquel nous ajoutons la participation du prorata de l'année 2017 de 165 euros soit un total de 642 euros.

- Le Centre Alimentaire du Trégor : la participation pour l'année 2017 est de 149,50 euros.

Concernant les attributions de subventions :

- Les Restaurants du Cœur pour 230 euros.

- France ADOT 22 pour 115 euros.

- Leucémie Espoir 22 pour 115 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les subventions suivantes :

Boulou Breizh Tonkedeg	300 euros
Battage d'Antan	300 euros
Collège François CLECH	280 euros
Banque Alimentaire du Trégor	642 euros
Centre Alimentaire du Trégor	149,50 euros
Les Restaurants du Cœur	230 euros
France ADOT 22	115 euros
Leucémie Espoir 22	115 euros

IMPUTE les dépenses au compte 6574 du Budget Commune 2017 pour un montant total de 2 131,50 euros,

AUTORISE la décision modificative n°1 pour compléter le financement des subventions par le transfert des dépenses d'imprévues de fonctionnement au compte 6574 de la somme de 280 euros.

Compte 6574	+ 280,00 euros
Dépenses d'Imprévues	- 280,00 euros

Délibération n°20170529-03 : Devis jeux Fitness

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur Christophe MORELLEC présente aux Conseillers Municipaux les devis reçus pour l'acquisition de plusieurs appareils de Fitness en extérieur.

Trois entreprises ont répondu :

Entreprise MATHIS	Pour 6 éléments et un panneau d'information	9 170 euros HT 11 004 euros TTC
Entreprise MECO	Pour 5 appareils et un panneau d'information	13 362 euros HT 16 034,40 euros TTC
Entreprise AGORESPACE	Pour 6 appareils et un panneau d'information	8 230 euros HT 9 876 euros TTC

L'ensemble sera installé sur l'aire d'activité de Ty Coat avec les allées de boules, le terrain multisports et les jeux pour enfants. Elle représente un espace de 25 m². Les appareils sont garantis 10 ans et la pose sera réalisée par les services techniques municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CHOISIT** la proposition de l'Entreprise AGORESPACE au prix de 8 230 euros HT soit 9 876 euros TTC pour l'acquisition de 6 appareils Fitness et d'un panneau d'affichage,
- IMPUTE** la dépense au compte 2188 opération 199 du Budget Commune 2017.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et a demandé toutes les subventions envisageables.

Délibération n°20170529-04 : Acquisition de Panneaux et réalisation de marquage en résine sur voiries communales

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur Patrick LE BONNIEC informe les Conseillers Municipaux du besoin de faire réaliser des travaux de marquages au sol en résine pour créer des passages piétons sécurisés au niveau de Kergroaham et au niveau de Saint Gildas. Ce marquage nécessite l'acquisition en complément des panneaux d'information routière pour identifier les passages. De plus, sur la rue Angéla Duval après le ralentisseur, les véhicules ne respectent pas les zones de circulation, aussi il va être réalisé toujours en résine un marquage de l'axe de la route permettant de bien situer les zones de circulation.

L'ensemble de ses travaux représentent les devis suivants :

- Travaux de résine réalisés par le Syndicat de Voirie Plestin-Plouaret pour 945 euros TTC
- Acquisition des panneaux de signalisations pour 565,92 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE** les travaux proposés et a réalisé par le Syndicat de Voirie de Plestin-Plouaret pour la création de marquages au sol en résine pour un montant de 945 euros TTC et l'acquisition des panneaux de signalisation pour un montant de 565,92 euros TTC,
- IMPUTE** la dépense au compte 2315 pour les travaux de résine et au compte 2152 pour l'acquisition des panneaux du budget Commune 2017.

Observations : Mme Florence STRUILLOU indique que les marquages au sol des zones de stationnements handicapées à la salle des fêtes ne sont plus visibles ainsi que les passages piétons au bourg. Monsieur Patrick LE BONNIEC indique que les zones de stationnements handicapées de la salle seront déplacées sur le parking avec des aménagements pour qu'aucun véhicule ne soit devant l'entrée de la salle.

Délibération n°20170529-05 : Devis logiciel Joker Chorus Pro

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux un connecteur de transfert de données entre le site « Chorus » permettant la dématérialisation des factures au logiciel comptable de la commune. Cet aménagement permettra de recevoir automatiquement les factures à payer et de mettre à jour les données des fournisseurs en toute sécurité.

Le cout de cet aménagement est de 96 euros TTC par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE** l'adhésion au service Joker Chorus Pro proposé par JVS pour une redevance annuelle de 96 euros TTC
- IMPUTE** la dépense au compte 651 du Budget Commune 2017.

Délibération n°20170529-06 : Rapport SMICTOM 2016

Référence Nomenclature DE 8.8

Mme Joëlle NICOLAS présente aux Conseillers Municipaux le rapport d'activités du SMICTOM 2016. Celui-ci indique le bon déroulement de l'année avec l'acquisition de broyeur à végétaux mis gratuitement à disposition du public pour réduire les quantités de déchets verts transportés au centre de tri. Cette opération étant un succès, il est envisagé d'investir à nouveau dans deux broyeurs de grande capacité. Les réservations sont toujours réalisées par téléphone ou sur le site du SMICTOM. Il est demandé de rappeler les consignes de tri pour maintenir le bon fonctionnement des services. Concernant la récupération des vêtements, il est indiqué que tous les vêtements même usés ou abimés mais pas souillés sont recyclables. Si la quantité ne permet pas d'être mis dans les colonnes dans les communes, sur le site du SMICTOM un espace dédié permet de déposer les sacs trop volumineux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le rapport 2016 présenté sans observation.

Délibération n°20170529-07 : Avis sur le Programme Local de l'Habitat 2018-2023 de Lannion Trégor Communauté

Référence Nomenclature DE 2.1

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation sur 6 ans, qui inclut l'ensemble de la politique communautaire de l'habitat : parc public, parc privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Il se fonde sur une meilleure connaissance du fonctionnement du marché local de l'habitat, en évaluant les besoins futurs en logements pour mieux satisfaire la demande.

Par délibération en date du 16 janvier 2014, Lannion-Trégor Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat et a demandé la prorogation de son PLH 2008-2013 jusqu'à l'adoption de ce nouveau programme.

Lors de sa séance du 29 septembre 2015, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté a validé le diagnostic et les orientations de ce Programme Local de l'Habitat.

Considérant les projets de fusion avec la Communauté de Communes du Centre Trégor au 1er janvier 2015 et avec les Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux au 1^{er} janvier 2017, il a été décidé d'intégrer ces nouveaux territoires dans le travail entrepris et de reporter l'arrêt du PLH en 2017, afin qu'il soit voté par la nouvelle intercommunalité.

Lors de sa séance du 17 janvier 2017, le conseil communautaire de la nouvelle intercommunalité a validé les diagnostics réalisés en 2015-2016 sur Lannion-Trégor Communauté et sur les Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux et a validé les grandes orientations stratégiques qui ressortaient de ces diagnostics.

A l'issue de cette phase de diagnostics et en s'appuyant sur la concertation élargie menée avec l'ensemble des acteurs de l'habitat du territoire et les communes, ont été élaborés :

- un projet de document d'orientations, fixant les objectifs permettant à l'EPCI et aux communes de répondre au mieux aux besoins et à la demande de logements des habitants.
- un projet de programme d'actions thématique regroupant 22 fiches-actions et précisant les moyens financiers, humains et partenariaux à mettre en œuvre.

Le Projet de PLH 2018-2023 de Lannion-Trégor Communauté est ambitieux et volontariste, avec notamment un axe fort, la réhabilitation du parc ancien et la revitalisation des centres villes / centres-bourgs.

Il tient compte dans ses objectifs de production de logements des perspectives dynamiques de développement du territoire (reprise de l'emploi dans les grands groupes, les PME/TPE, projets de diversification en agroalimentaire/agriculture...), et se fonde sur une vision globale de développement du territoire à l'échelle des 6 prochaines années, même si l'exercice impose une déclinaison locale.

Il projette de mettre un arrêt au développement du phénomène de vacance des logements, observé en particulier en centre-ville / centre-bourg, et de contenir le taux de ces logements vacants à 7,5 % du parc sur les 6 années.

Le bilan triennal, réalisé en 2020, permettra notamment de mesurer la pertinence de ce scénario de développement retenu et de corriger éventuellement les objectifs de production de logements.

L'engagement financier de Lannion-Trégor Communauté, s'élevant à plus de 1 500 000 € par an, est conséquent.

Cette ambition se traduit opérationnellement dans les 22 actions du programme, décliné en 5 axes :

- Placer le parc ancien au cœur du PLH
- Conforter la place de l'habitat social
- Répondre aux besoins des populations spécifiques
- Avoir une politique foncière adaptée
- Faire vivre le PLH

Cette ambition et sa traduction, le programme d'actions, est au service du développement de l'ensemble du territoire et des 60 communes qui le compose, et permettra de mettre en œuvre des réponses fortes aux enjeux identifiés en matière d'habitat.

Ce projet de PLH 2018-2023 a été construit dans une démarche partenariale. Des temps d'échanges réguliers avec l'ensemble des communes, les acteurs de l'habitat (associations, bailleurs sociaux, notaires, agences immobilières, ...), les services de l'Etat ont été organisés tout au long du processus d'élaboration. En particulier :

- Les communes ont été associées pour partager et valider les diagnostics (ateliers de mars 2015, réunions territoriales de juin 2015 et octobre 2016), les objectifs de production de logements et le programme d'actions (ateliers de mars 2016, réunions territoriales de janvier 2016, mai 2016 et février-mars 2017, journée de travail du 8 décembre 2016)
- Les acteurs de l'habitat ont pu faire connaître et partager leurs réflexions dans le cadre de ces mêmes ateliers (mars 2015 et mars 2016), auxquels ils étaient invités, et aussi par la production de contributions (réponses à des questionnaires).

Son élaboration s'est également nourrie de l'évaluation du PLH 2008-2013 prorogé jusqu'en 2016.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L 302-1 et suivants et R 302-1 et suivants
- VU** La délibération de Lannion-Trégor Communauté en date du 16 janvier 2014 engageant l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat
- VU** La délibération de la Communauté de Communes du Haut Trégor en date du 5 mars 2015 engageant l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat

- VU** La délibération de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux en date du 17 mars 2016 engageant l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat
- VU** La délibération de Lannion-Trégor Communauté en date du 17 janvier 2017 validant les diagnostics réalisés à l'échelle des territoires de Lannion-Trégor Communauté, des Communautés de Communes du Haut Trégor et de la presqu'île de Lézardrieux et validant les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat
- VU** La délibération de Lannion-Trégor Communauté en date du 4 avril 2017 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat 2018-2023
- CONSIDERANT** Que conformément à l'article R 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune de Tonquédec doit émettre un avis dans un délai de 2 mois à compter de la transmission du projet de Programme Local de l'Habitat arrêté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis FAVORABLE sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2018-2023 ci-annexé.

Délibération n°20170529-08 : Epandage des Boues de la Station d'Épuration de Lannion
Référence Nomenclature INFO 8.8

Monsieur Patrick LE BONNIEC informe les Conseillers Municipaux des modifications du registre parcellaire concernant l'épandage des boues issue de la station d'épuration de Lannion. Le dossier a été affiché en mairie sur une durée d'un mois. La surface totale d'épandage est de 568,99 ha sur l'ensemble des communes concernées. Pour Tonquédec, les terrains sont à Monsieur Thierry LE PARC sur les secteurs de Kerdouca, Le Moustier, Convenant Jugar pour une superficie de 3,59 ha.

Délibération n°20170529-09 : Avenant Travaux de Restauration Eglise Saint Pierre Lot n°3
Couverture
Référence Nomenclature DE 1.4

Madame Joëlle NICOLAS présente aux Conseillers Municipaux l'avenant n°2 pour le Lot n°3 du marché de Travaux de Restauration de l'Eglise St Pierre avec l'entreprise DRONIOU.

Il avait été programmé le changement de l'ensemble des liteaux et de certains bois de charpente suivant l'état. Après avoir enlevé la couverture, il est apparu que la structure était bonne et qu'elle ne demandait pas à être changée mais des travaux sur les chéneaux, les noues et l'entourage de châssis ont dû être réalisés.

De ce fait, il vous est demandé de valider l'avenant n°2 :

- avec des travaux supplémentaires pour 1 841,06 euros HT soit 2 209,27 euros TTC
- des travaux non réalisés pour 4 334,43 euros HT soit 5 201,31 euros TTC

Soit un avenant total de – 2 493,37 euros HT donc -2 992,05 euros TTC. De ce fait le lot n°3 se finalise à :

Marché initial + avenant 1	68 350,09 HT	82 020,11 TTC
Avenant 2	-2 493,37 HT	-2 992,05 TTC
Nouveau montant	65 856,72 HT	79 028,06 TTC

Titulaire du marché	53 197,09 HT	66 368,43 TTC
Sous-traitant	12 659,63 HT	Auto liquidation de la TVA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE** l'avenant n°2 pour le Lot n°3 avec l'Entreprise DRONIOU concernant les travaux de couverture de restauration de l'Eglise St Pierre présenté ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents,
AUTORISE Monsieur le Maire à demander le versement des subventions accordées.

Délibération n°20170529-10a : Acquisition Machine Désherbage Thermique

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux un courrier formulé auprès de Lannion Trégor Communauté dans le but d'acheter une machine désherbage thermique AQUATECH avec sa remorque.

Le matériel, initialement acheté par l'ex Communauté de Communes du Centre Trégor et transmis au moment de la fusion à Lannion Trégor Communauté, allait être proposé à la vente. La commune, étant l'une des utilisatrices, a souhaité faire une proposition d'achat à 2000 TTC avant cette mise à la vente car elle l'utilise énormément.

La proposition a reçu un avis favorable auprès de Lannion Trégor Communauté.

Il est donc demandé au Conseil de confirmer sa proposition à 2000 euros TTC pour l'achat de la machine désherbage thermique AQUATECH avec sa remorque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE** la proposition d'achat à 2000 euros TTC de la machine AQUATECH avec sa remorque auprès de Lannion Trégor Communauté,
IMPUTE la dépense au compte 2158 opération 180 du Budget Commune 2017.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

Délibération n°20170529-10b : Acquisition Divers Outillages pour les Services Techniques

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur Patrick LE BONNIEC présente aux Conseillers Municipaux les besoins en outillages pour les services techniques.

L'entreprise Alexandre Distribution propose :

Transpalette 2T5	279,00 euros HT	334,80 euros TTC
Poste à soudeuse avec accessoires	166,00 euros HT	199,20 euros TTC
Table de sciage Makita	265,00 euros HT	318,00 euros TTC
Total	710,00 euros HT	852,00 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE** le devis proposé par l'Entreprise Alexandre Distribution pour l'ensemble des outils au prix total de 852,00 euros TTC,
IMPUTE la dépense au compte 2158 opération 180 du Budget Commune 2017,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

Question n°11 : Planning des permanences du bureau de vote des élections législatives des 11 et 18 juin 2017

	Le 11 juin 2017	le 18 juin 2017
8h00 à 10h00	- Jean-Claude LE BUZULIER - Patrick LE BONNIEC - Magali MARY	- Jean-Claude LE BUZULIER - Joëlle NICOLAS - Magali MARY
10h00 à 12h00	- René AUFFRET - Louis LE RUE - Marianne RICHARD	- Hervé NICOLAS - René AUFFRET - Marianne RICHARD
12h00 à 14h00	- Joël PHILIPPE - Florence STRUILLOU - Marie-Yvonne LE MOAL	- Joël PHILIPPE - Florence STRUILLOU - Richard KOENIG
14h00 à 16h00	- Jacky LE BRIS - Joëlle NICOLAS - Maryline ROUCOULET	- Jacky LE BRIS - Maryline ROUCOULET -
16h00 à 18h00	- Julie DENMAT - Christophe MORELLEC - Tangi RUBIN	- Julie DENMAT - Christophe MORELLEC - Tangi RUBIN

Question n°12 : Arrêté sécheresse sur le Département des Côtes d'Armor

Monsieur le Maire souhaite mettre l'accent sur l'arrêté réglementant les usages de l'eau en vue de la prévention de la ressource en eau pris par la Préfecture des Côtes d'Armor en date du 11 mai 2017 et demeurent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017. Les consignes d'utilisation de l'eau potable par l'ensemble des acteurs du territoire sont clairement définies. Le document est affiché et disponible en mairie.

Question n°13 : Nettoyage de la vitre maîtresse de l'Eglise St Pierre

Madame Joëlle NICOLAS expose aux Conseillers Municipaux la demande qui avait été formulée pour effectuer un nettoyage de la vitre maîtresse de l'Eglise St Pierre. Il a été demandé au Conservatoire Régional de Bretagne son avis sur la question. Mme Christine JABLONSKI, conservatrice des monuments historiques, Mme Céline ROBERT, conservatrice des antiquités et objets d'arts et Mme Véronique ANDRE, architecte des Bâtiments de France se sont rendues à l'église le 23 mars dernier pour étudier les besoins et les moyens nécessaires. Il en est ressorti qu'il n'y avait aucun besoin de nettoyer le vitrail. En effet, les effets tachés sont en fait des marques réalisées après réparation d'une restauration en 1913 avec des vitres claires patinés de « salissures cuites ». Les seuls travaux envisageables seraient de remplacer les barreaux de protections extérieures par une double vitre de protection.

Question n°14 : L'Hôpital de Lannion

Monsieur Joël PHILIPPE souhaite apporter son soutien au travail réalisé par le personnel hospitalier de Lannion. Ils sont dévoués à leur travail et aux bons soins des patients. Ils ont reçu une récompense pour la qualité des soins apportés. Au vu de certains regroupements des soins spécialisés et afin de maintenir le maximum de service dans cette structure, il est important que le financement de l'IRM sur le site de Lannion soit réalisé. La participation d'associations tonquédoises dans ce financement est une bonne chose. Monsieur le Maire indique que le Docteur DROUMAGUET, durant la soirée organisée pour le financement de l'IRM, a confirmé que l'hôpital de Lannion allait être équipé de cet outil majeur.

Les Animations de juin et juillet :

- Jeudi 1^{er} juin à 19h00 en mairie : pot de bienvenue avec les forains, les bénévoles du comité des fêtes,
- Samedi 3 juin : Concours de Boules, Tournoi de foot des jeunes, Repas dansant.
- Dimanche 4 juin : Concours de Boules, Courses des Enfants, Apéro-Concerts.
- Lundi 5 juin : Concours de Boules et vide greniers.
- Vendredi 16 juin : Théâtre de la Compagnie Thinley.
- Dimanche 18 juin : Trail des Châteaux.
- Samedi 24 juin : Théâtre de la Compagnie Thinley.
- Samedi 8 juillet : Tournoi de Bubble Foot avec l'Association AVALO
- Jeudi 13 juillet : repas feu d'artifice et bal.

Prochain conseil programmé le lundi 3 juillet

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 22h00.